

A maintes occasions, j'ai dit publiquement qu'à mon sens nous sommes arrivés à un moment où essentiellement la civilisation s'arrête si l'on peut dire pour faire le point comme si nous avions atteint un nouveau plateau d'où on entreprendrait de remettre en cause toutes les valeurs acceptées aveuglément jusqu'ici. Les jeunes de cette génération sont exceptionnels; ils ont forcé les hommes politiques non seulement du Canada mais des États-Unis et d'autres pays, à marquer un temps d'arrêt pour faire le point, pour orienter leur avenir et arrêter leur philosophie. La plupart des jeunes que je connais à Montréal du moins—et je passe beaucoup de temps avec eux—sont à la recherche d'un emploi. Ils veulent des emplois, mais il leur faut également une instruction. En plus de la recherche d'un emploi, ils se soucient aussi de la qualité de leur vie. Ils s'interrogent au sujet de la persistance de taudis. Ils se demandent pourquoi il doit y avoir tant de chômage alors qu'il pourrait s'accomplir tant de choses pour améliorer la qualité de la vie. Ils se demandent pourquoi à une époque où la technique est si avancée, nous devrions tolérer la pauvreté et la pollution.

Je suis persuadé qu'après s'être posé ces questions, la génération actuelle ne tolérera plus à l'avenir une génération de politiciens qui ne trouvera pas de solution à ces problèmes. C'est parce qu'il se trouve un si grand nombre d'occasions d'améliorer notre subsistance ici au pays et celle des autres partout dans le monde que je ne suis pas de ceux qui prônent la retraite prématurée des travailleurs afin de donner plus de chance aux jeunes. Si nous coordonnons bien nos forces et si nous établissons bien notre objectif en tant que nation, nous pourrions faire énormément pour améliorer la qualité de la vie tout en réduisant le chômage. Il y a beaucoup à faire.

Ce qui a constitué l'un des plus beaux succès du programme d'initiatives locales, abstraction faite des endroits où les projets ont été mis en œuvre, dans les grandes villes ou dans les petits villages, c'est que tant de jeunes aient accepté de bon gré des emplois à un traitement modeste parce qu'ils étaient convaincus qu'ils réalisaient ainsi leurs deux objectifs. C'est tout à l'honneur de ces jeunes gens et de la population en général.

Certaines des études dont on a parlé cet après-midi montrent que plus de 52 p. 100 des personnes qui ont travaillé dans le cadre des Programmes d'initiatives locales cet hiver recevaient auparavant des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être. En d'autres termes, malgré ce qu'en disent les réactionnaires, et il en existe encore quelques-uns, ces personnes auraient très bien pu continuer à recevoir des prestations d'assurance-chômage ou de bien-être tout en respectant les normes de la société. Au lieu de cela, elles se sont senties moralement obligées de renoncer à ces prestations et de participer à des projets qui, selon elles, sont utiles à la collectivité.

En guise de conclusion, je parlerai à nouveau du bill C-195 qui sera déposé à la Chambre très bientôt et qui a reçu l'appui unanime des membres du comité. Outre ce soutien, nous avons tiré profit des idées du député de Gander-Twillingate (M. Lundrigan) et des porte-parole d'autres partis sur l'orientation que le ministère doit donner à ses efforts au cours des cinq prochaines années. Dans le bill C-195, la règle des trois années est supprimée pour la première fois depuis que le ministère s'occupe de

la formation professionnelle. Lorsque le bill sera adopté, on pourra donner une formation aux jeunes gens qui travaillent depuis un an seulement—ou, plus exactement, on pourra leur accorder une aide financière, car on a toujours pu assurer la formation.

Cette idée est conforme à l'esprit d'une des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme; les jeunes filles qui se joignent à la population active ou, peut-être, les veuves qui ont besoin d'être recyclées pour s'adapter aux exigences de la vie moderne, tireront profit de cette modification. L'autre caractéristique principale du bill est la suivante: il consacre définitivement la substitution du principe de la formation en cours d'emploi à celui d'un programme spécial relié au programme d'emplois d'hiver appliqué avec l'assentiment des provinces, comme ce fut le cas l'hiver dernier.

• (2110)

En général, la formation en cours d'emploi a été couronnée de succès. Elle a fourni des emplois, la plupart à l'intention de jeunes qui s'intègrent pour la première fois à la population active. Les critères sont très rigoureux, et exigent que ces personnes reçoivent au moins le taux de salaire minimum et autres avantages sociaux, notamment l'assurance-chômage. Ce programme a été accepté avec enthousiasme par l'industrie. Le fait que nous ayons dépensé en peu de temps 50 millions de dollars prouve que le programme de formation en cours d'emploi a été accepté bien volontiers.

Je crois que la main-d'œuvre s'orientera à l'avenir vers ce genre de formation professionnelle en cours d'emploi plutôt que vers le genre de formation classique que le ministère de la Main-d'œuvre a organisé d'une manière très efficace pendant les 5, 6 ou 7 dernières années. J'imagine la main-d'œuvre à l'avenir, adoptant cette stratégie, à savoir de prendre des jeunes de 16, 17 ou 18 ans, d'un niveau scolaire peut-être en dessous de la normale ou trop bas, et de leur faire suivre, sur une période de 3, 4 ou 5 ans, un cours supérieur accéléré, une ou deux années de formation professionnelle, et peut-être une autre année de formation en cours d'emploi, dans le cadre d'une stratégie industrielle, j'espère. Puis, lorsque nous lâcherons ces jeunes bien préparés dans tout le Canada, il y aura des emplois pour eux. En même temps, le programme gardera une certaine souplesse, afin qu'au cours de la dernière année, nous puissions rediriger ou réorienter leur dernière année de formation, de façon qu'ils puissent trouver directement un emploi et qu'ils soient directement aptes à l'occuper.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vois deux députés qui aimeraient poser des questions au ministre. J'aimerais signaler maintenant qu'il y a eu des discussions directes entre un certain nombre de députés, dans le but de répartir le temps qui reste entre maintenant et 10 heures, c'est-à-dire 45 minutes. Il y a trois députés qui désirent participer au débat, le député de Peterborough (M. Faulkner), le député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) et le député de Selkirk (M. Rowland). Si tous les députés sont d'accord, on pourrait peut-être allouer 15 minutes à chacun d'eux avant l'ajournement. Si c'est le cas, je pense qu'il sera difficile de prendre le temps de poser des questions, mais les députés sont libres de décider.